

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 8 septembre 2025 à 19h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Mélissa Perreault et Isabelle Roy ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Lebel et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

6 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**202509-001    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202509-002    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOUT 2025**

Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 aout 2025 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

- **MAMH :** Lettre calcul compensation tenant lieu de taxes : 17 610 \$
- **MRC Rimouski-Neigette :**
  - ✓ **Avis de motion :** Règlement 25-03 – modifiant le règlement 25-03 relatif aux lignes directrices portant sur l'aide technique offerte aux entreprises privées situées sur le territoire de la ville de Rimouski
  - ✓ **Projet de règlement :** Règlement 25-03
  - ✓ **Avis de motion :** Règlement 25-04 – modifiant le règlement 24-12 relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des QP de la MRC pour l'année 2025
  - ✓ **Projet de règlement :** Règlement 25-04

**AFFAIRES COURANTES**

**202509-003    ADOPTION : Règlement 580-P - Projet de règlement concernant la rémunération des élus 2026**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**RÈGLEMENT N° 580-P**

**PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX 2026**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité verse actuellement une somme totale annuelle pour 2025 de 24 462.19\$ au maire et de 8 154.03\$ pour chacun des conseillers ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Stephan Simoneau

ET UNANIMENT RÉSOLU que le règlement portant le numéro 580-P est et soit adopté, et qu'il soit décreté par ce règlement, ce qui suit :

Article 1      TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Projet de règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux 2026 ».

Article 2      PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## Article 3

### TERMINOLOGIE

- 3.1 Rémunération mensuelle de base : traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la Municipalité.
- 3.2 Allocation de dépenses : montant égal à la moitié du montant de la rémunération mensuel.
- 3.3 Rencontre préparatoire : rencontre du Conseil faite dans le but de préparer la séance ordinaire du Conseil.
- 3.4 Séance ordinaire : séance du Conseil prévue à l'horaire annuel des séances ordinaires.
- 3.5 Séance extraordinaire : séance du Conseil non prévue à l'horaire annuel des séances ordinaires.
- 3.6 Remboursement de dépenses : signifie le remboursement d'un montant d'argent à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

## Article 4

### RÉMUNÉRATION MENSUELLE DE BASE POUR LE MAIRE

Pour l'exercice financier 2026, la rémunération mensuelle de base pour le maire est fixée à 465.00\$, 465.00\$ pour la présence lors de la rencontre préparatoire mensuelle, 465.00\$ pour la présence lors de la séance publique mensuelle et 46.50\$ pour les séances extraordinaires hors d'une autre séance.

## Article 5

### RÉMUNÉRATION DE BASE DES CONSEILLERS

Pour l'exercice financier 2026, la rémunération mensuelle de base pour le maire est fixée à 155.00\$, 155.00\$ pour la présence lors de la rencontre préparatoire mensuelle et 155.00\$ pour la présence lors de la séance publique mensuelle et 15.50\$ pour les séances extraordinaires hors d'une autre séance.

## Article 6

### ABSENCES

Les membres du Conseil pourront bénéficier d'une absence par année civile lors d'une séance préparatoire mensuelle et d'une séance publique mensuelle.

## Article 7

### ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la Municipalité reçoit, en plus de la rémunération mensuelle ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération totale mensuelle décrétée selon l'article 4 pour le maire et l'article 5 pour chacun de conseillers, conformément à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre ne se fait pas rembourser conformément au chapitre III de cette même loi.

## Article 7

### PRÉSENCES AUX COMITÉS

Tout membre du conseil de la Municipalité devra participer de façon équitable aux différents comités de la municipalité.

## Article 8

### INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Pour les années subséquentes, le montant mentionné aux articles 4, 5, 6 et 7 seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à l'indice des prix à la consommation établi annuellement par Statistique Canada.

## Article 9

### LES MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération décrétée selon les articles 4, 5, 6 et 7 sera versée à chacun des membres du conseil municipal vers le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.

## Article 10

### REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses d'actes pour le compte de la municipalité pourvu qu'une autorisation préalable à poser l'acte et à fixer la dépense soit donnée par le conseil.

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé des pièces justificatives.

## Article 11

### ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement annule et remplace tous les règlements antérieurs concernant la rémunération des élus municipaux.

## Article 12

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202509-003  
CE 8<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

Mario Beauchesne,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et greffier-trésorier

**202509-004 AVIS DE MOTION : Règlement 580-R : Règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux 2026**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Isabelle Roy, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 580-R : Règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux 2026.

**AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS**

- **Club sportif des murailles :** Remerciement aide financière
- **MRC Rim-Neigette :** FDR - Panier d'aide alimentaire : État de dépôt : 7 000.00 \$

**202509-005 MINISTÈRE DE LA FAMILLE : Demande : Parcours d'hébertisme : 3 140 \$ / 34 500.00 \$**

**ATTENDU QUE**

le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

**ATTENDU QUE**

La municipalité de Saint-Fabien souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour un projet prévu au plan d'action issu de notre PFM. Ce projet consiste à installer un mini parcours d'hébertisme sur un terrain municipal.

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu

- d'autoriser madame Maryse Aubut, directrice-adjointe, à signer au nom de la municipalité de Saint-Fabien tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que madame Isabelle Roy est l'élu responsable des questions familiales.

**202509-006 NOUVEAUX HORIZONS : Demande : Parcours piétonnier dans le village : max 25 000 \$**

**ATTENDU QUE**

le volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) appuie des projets communautaires conçus par des aînés pour les aînés ;

**ATTENDU QUE**

ce programme finance des projets qui habilitent les aînés dans leur communauté grâce à une inclusion sociale accrue ;

**ATTENDU QUE**

les aînés de la communauté Fabiennoise ont manifesté, à travers diverses consultations publiques, le besoin d'avoir des parcours piétonniers sécurisés et des aires de repos au cœur du village ;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Saint-Fabien souhaite répondre à ce besoin en présentant un projet de parcours piétonnier au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et ainsi favoriser le vieillissement actif et l'autonomie des aînés de sa communauté ;

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu

D'autoriser le dépôt du projet et de permettre à madame Maryse Aubut de signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

**202509-007 PAVILLON DES LOISIRS : CIMCO : Maintenance corrective : Plaque du condensateur : 1 871.29 \$**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'accepter la soumission DG240306-1 de CIMCO pour la maintenance corrective de la plaque du condensateur au montant de 1871.29\$.

**202509-008 PAVILLON DES LOISIRS : CIMCO : Stock : Sac de granulés de chlorure de calcium pour recharger la saumure : 881.74 \$**

Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu d'accepter la soumission DG250427 de CIMCO pour la fourniture de pièces seulement : Sac de granulés de chlorure de calcium pour recharger la saumure au montant de 881.74\$.

**202509-009 PAVILLON DES LOISIRS : CIMCO : Stock : Ammoniac pour recharger le système en cas de fuite : 2 303.40 \$**

Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu d'accepter la soumission DG250431 de CIMCO pour la fourniture de pièces seulement : Ammoniac pour recharger le système en cas de fuite au montant de 2303.40\$.

**202509-010 PAVILLON DES LOISIRS : CIMCO : Maintenance corrective : Remplacement du soft start #1 : 4 964.33 \$**

Il est proposé monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'accepter la soumission DG250433 de CIMCO pour la maintenance corrective : remplacement du soft start du compresseur #1 au montant de 1631.33\$.

**202509-011 VIEUX THÉÂTRE : Solotech : Équipement de sonorisation, d'éclairage et d'habillage scénographique : 621 310.00\$**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour des soumissions pour la fourniture de l'équipement de sonorisation, d'éclairage et d'habillage scénographique du Vieux-Théâtre a été publiée sur le SEAO ;

**CONSIDÉRANT QU'** 1 soumissions ont été reçues soit celle de Solotech et qu'elle est beaucoup plus élevée que les prévisions budgétaires ;

**CONSIDÉRANT QU'** une négociation a eu lieu pour ajuster le prix de la soumission ;

**CONSIDÉRANT QUE** Solotech a révisé à la baisse sa soumission ;

il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu de donner le contrat à Solotech pour la fourniture et installation d'équipement de sonorisation, d'éclairage et d'habillage scénographie au montant de 621 310.00\$ taxes incluses.

**202509-012 VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-13 : Diverses coordinations dans la salle mécanique, avec les plafonds : + 20 063.02 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une directive de chantier DDC ME-13 pour diverses coordinations dans la salle mécanique, avec les plafonds a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en mécanique R+O énergie ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition augmentera le cout de 20 063.02 \$;

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-13 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202509-013 VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-16 : Ajout laveuse-sécheuse et modification drainage thermopompe en plomberie : + 2 305.92 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une directive de chantier DDC ME-16 pour Ajout laveuse-sécheuse et modification drainage thermopompe en plomberie a été soumise par l'entrepreneur des travaux Construction Albert Inc. au surveillant de chantier en mécanique R+O énergie ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition augmentera le cout de 2 305.92 \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-16 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202509-014 VIEUX-THEATRE : DDC ME-20 : Modification au positionnement d'une unité murale : + 0.00 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une directive de chantier DDC ME-20 pour Modification au positionnement d'une unité murale a été soumise par l'entrepreneur des travaux Construction Albert Inc. au surveillant de chantier en mécanique R+O énergie ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition ne changera pas le cout des travaux ;

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-20 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202509-015 VIEUX-THÉÂTRE : DDC ME-21 : Modification de certains éléments d'éclairage vestibule et balcon : +2 693.61 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une directive de chantier DDC ME-21 pour la modification certains éléments d'éclairage vestibule et balcon a été soumise par l'entrepreneur des travaux Construction Albert Inc. au surveillant de chantier en mécanique R+O énergie ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition augmentera le cout de 2 693.61 \$;

Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-21 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202509-016 VIEUX-THÉÂTRE : DDC ME-26 : Ajout de calorifuge sur les conduits traversant de l'entretoit au plafond : +593.83 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une directive de chantier DDC ME-26 pour l'ajout de calorifuge sur les conduits traversant de l'entretoit au plafond a été soumise par l'entrepreneur des travaux Construction Albert Inc. au surveillant de chantier en mécanique R+O énergie ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition augmentera le cout de 593.83 \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-26 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202509-017 VIEUX THÉÂTRE : Avenant AV-5 : Regroupement des DDC antérieures : + 31 929.79 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les directives de chantier suivantes ont été approuvées :

Architecture:	DDC-A23:	+ 3 657.41 \$
	DDC A24R1:	+ 18 270.17 \$
	DDC A31R1:	- 1 306.62 \$
	DDC A36:	+ 1 106.26 \$

Mécanique:	DDC ME-17R2:	+ 5 693.07 \$
	DDC ME-18:	+ 1 791.91 \$
	DDC ME-19:	+ 638.97 \$
	DDC ME-22:	- \$
	DDC ME-23:	+ 1 350.53 \$
Civil / Aménagement:	DDC C-02:	+ 728.09 \$
	<b>Total:</b>	<b>+ 31 929.79 \$</b>

### **CONSIDÉRANT QUE**

celles-ci doivent être intégrées au contrat initial accordé à Construction Albert par un avenant ;

### **CONSIDÉRANT QUE**

l'avenant fera augmenter le cout de 31 926.79 \$ et le délai d'exécution demeure inchangé ;

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu  
d'approuver l'avenant de modification AV-5 et d'autoriser le directeur général à signer celui-ci.

202509-018

### **Vieux Théâtre : Demande FDR : Chez Fabien : 4 665 \$ (Fond réservé) / 20 0000 \$**

#### **ATTENDU QUE**

le conseil de la municipalité de Saint-Fabien, confirme avoir pris connaissance du projet *Chez Fabien*, déposé par la corporation du Vieux Théâtre de Saint-Fabien au Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'appel de projets d'octobre 2025,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu:

que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien :

Appuie le projet *Chez-Fabien*, de la corporation du Vieux Théâtre de Saint-Fabien et autorise 4 665\$ à partir du fond réservé de la municipalité.

### **ÉLECTIONS**

- **Mise en candidature :** 19 septembre au 3 octobre 16h30

### **FÉLICITATIONS / REMERCIEMENT**

202509-019

### **POLITIQUE FAMILIALE : Remerciement aux membres du comité**

il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu  
de féliciter les membres du comité de la politique familiale pour le travail effectué.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point durant cette séance

### **TRAVAUX PUBLICS**

- **MTMD :** PAVL : Entretien 2025 : Avis de dépôt : 254 130.00 \$

202509-020

### **LIGNES DE RUES : Multi-lignes de l'est : Soumission : 7 700.44 \$**

il est proposé par madame Isabelle Roy  
et unanimement résolu  
d'accorder le contrat du lignage des rues à Multi-lignes de l'est au montant de 7 700.44\$.

202509-021

### **PONCEAU ROUTE LADRIERE: MTMD : Convention d'aide financière PAVL CNT 93982 : Signatures : 594 400.00 \$**

#### **ATTENDU QUE**

la municipalité de Saint-Fabien a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

#### **ATTENDU QUE**

la municipalité de Saint-Fabien a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu

que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que messieurs Mario Beauchesne, Maire et Yves Galbrand, directeur général, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

- 202509-022** **ÉTANGS AÉRÉS : Nordikeau : Assistance vidange des boues 2026 : 9 500.00 \$**
- CONSIDÉRANT QUE** la dernière mesure des boues des étangs aérés montrait que la capacité avait été atteinte ;
- CONSIDÉRANT QU'** une vidange des boues doit être planifiée pour 2026 ;
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'accepter la proposition de Nordikeau pour l'assistance pour la vidange des boues en 2026 au montant de 9500\$.
- 202509-023** **ROUTE DE LA MER : Étude géotechnique : Englobe : 43 729.00 \$**
- CONSIDÉRANT QU'** un mandat pour la confection des plans et devis pour la réfection de la route de la mer a été accordé à Tetratech ;
- CONSIDÉRANT QUE** des tests de sol doivent être faits pour la confection des plans ;
- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres sur invitation a été envoyé à 2 fournisseurs,
- CONSIDÉRANT QUE** 2 soumissions conformes ont été reçues ;
- Il est proposé par madame Mélissa Perreault et unanimement résolu d'accepter la plus basse proposition, soit celle d'Englobe au montant de 43 729\$.
- URBANISME**
- 202509-024** **12<sup>e</sup> ET 13<sup>e</sup> AVENUE : Prolongement**
- CONSIDÉRANT QUE** la capacité de la municipalité de fournir une pression d'eau adéquate au terrain en hauteur ;
- CONSIDÉRANT QU'** une étude des capacités du réseau en cours ;
- Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et unanimement résolu de continuer le prolongement des conduites d'eau et d'égouts de la 12<sup>e</sup> et de la 13<sup>e</sup> avenue jusqu'à la 5<sup>e</sup> rue et de relier les 2 rues par la 5<sup>e</sup> rue
- COMPTES DU MOIS D'AOUT 2025**
- Salaires employés : 38 262.94 \$ (4 semaines)
- 202509-025** **ADOPTION DES COMPTES COURANTS D'AOUT 2025**
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que les comptes du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 213 094.88 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend trente et un (31) paiements par virement et 3 chèques numérotés de 8427 à 8429.
- 202509-026** **ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : 7<sup>e</sup> avenue**
- Il est proposé par madame Isabelle Roy et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet de la 7<sup>e</sup> avenue du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 78 828.13 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.
- 202509-027** **ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : Aide alimentaire**
- Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet de l'aide alimentaire du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 150.00 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque 8430.
- 202509-028** **ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : FDR**
- Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet du FDR du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 4510.96 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend deux (2) paiements par virement et le chèque 8431

**202509-029 ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : Ponceau route Ladrière**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et résolu à l'unanimité  
que les comptes pour le projet du ponceau de la route Ladrière du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 28 801.38 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque 8432.

**202509-030 ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : TECQ**

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et résolu à l'unanimité  
que les comptes pour le projet de la TECQ du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 4397.79.35 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

**202509-031 ADOPTION DES COMPTES D'AOUT 2025 : Vieux Théâtre**

Il est proposé par madame Mélissa Perreault  
et résolu à l'unanimité  
que les comptes pour le projet du Vieux Théâtre du mois d'aout 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 359 169.54 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend cinq (5) paiements par virement et le chèque 8433.

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

**202509-032 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 19h25.

Maire

Directeur général / greffier-trésorier

